

AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE UNIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 14 novembre 2025 et en application des dispositions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et le code de l'environnement, il sera procédé à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la détermination des parcelles à déclarer cessibles pour le projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mané Mourin Lavarion sur le territoire de la commune de Le Bono.

Le projet d'aménagement a pour but d'apporter une réponse aux besoins en nouveaux logements constatés sur cette commune. Il consiste en la réalisation en tranche sud de la ZAC de 45 terrains à bâtir, 22 logements pour du logement locatif social en collectif, 18 lots pour du locatif social en prêt social location accession en individuels groupés et d'une résidence services de 85 logements, soit 170 logements.

Le responsable du projet est M. le maire de Le Bono - Place Joseph Le Clanche – 56400 Le Bono. Le concessionnaire est Morbihan Habitat – 6 avenue Edgar Degas – 56000 Vannes.

L'enquête se déroulera ***du lundi 19 janvier 2026 à 08h30 au vendredi 20 février 2026 à 17h00 inclus soit 33 jours consécutifs***, dans la commune de Le Bono.

Madame Joanna LECLERCQ a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra consulter le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de déclaration d'utilité publique, l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale, le plan parcellaire et l'état parcellaire, sur les sites internet de la mairie de Le Bono <https://www.lebono.fr>, des services de l'État dans le Morbihan <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> et sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6891/>

Ces documents pourront être consultés sur support papier en mairie de Le Bono - Place Joseph Le Clanche, les lundi, mercredi, vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et le samedi de 09h00 à 12h00 et à la préfecture du Morbihan du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00. Ils pourront également être consultés sur un poste informatique en mairie de Le Bono aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, toute information pourra être demandée auprès de Morbihan Habitat – 6 avenue Edgar Degas – 56000 Vannes 02.97.85.18.51 - amenagement@morbihan-habitat.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra consigner ses observations sur le registre mis à disposition à la mairie de Le Bono, sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6891/>, par courriel adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse électronique : enquete-publique-6891@registre-dematerialise.fr et par courrier postal adressé à la commissaire enquêtrice en mairie de Le Bono.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie de Le Bono pour recevoir les observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- le lundi 19 janvier 2026 de 08h30 à 12h00
- le samedi 7 février 2026 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 20 février 2026 de 14h00 à 17h00

Le rapport de la commissaire enquêtrice sera tenu à disposition en mairie de Le Bono et sur son site internet ainsi que sur le site des services de l'État dans le Morbihan.